

La relance à tout prix ?

Lucie Sauv  et Pierre Dumont

Num ro 812, printemps 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95312ac>

[Aller au sommaire du num ro](#)

 diteur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprim )

1929-3097 (num rique)

[D couvrir la revue](#)

Citer cet article

Sauv , L. & Dumont, P. (2021). La relance   tout prix ? *Relations*, (812), 6–7.

LA RELANCE À TOUT PRIX ?

L'urgence ne doit pas occulter les enjeux que soulève la nouvelle Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure au Québec.

Lucie Sauvé et Pierre Dumont

Les auteurs sont respectivement professeur et chercheure émérite au Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté de l'UQAM, et biologiste émérite

Le projet de loi 66 adopté par l'Assemblée nationale du Québec le 10 décembre dernier, à 110 voix contre 21, se veut une stratégie d'urgence pour répondre aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Par cette nouvelle *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure au Québec*, en vue d'amorcer dès maintenant la «relance», le gouvernement caquiste veut accélérer la réalisation de 180 projets en allégeant certains processus prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et en contournant des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. C'est l'Autorité des marchés publics qui veillera à la conformité des projets.

Version remaniée du précédent projet de loi 61 – largement contesté –, le projet de loi 66 a donné lieu à une consultation d'experts et de parties prenantes l'automne dernier. Plusieurs ajustements y ont alors été apportés, entre autres visant la protection des milieux humides et hydriques, le traitement des sols contaminés, la reddition de comptes concernant les contrats publics et le dialogue avec les communautés autochtones – preuves que le débat en vaut toujours la peine! Il importe toutefois de mentionner que de nombreux groupes citoyens et écologistes n'ont pu s'exprimer à ce sujet, étant mobilisés sur d'autres fronts à ce moment.



On ne peut nier l'importance de certains des projets concernés: construction ou réfection d'écoles, de CHSLD et de maisons des aînés, amélioration du transport en commun et de la sécurité routière, etc. Mais pareils changements de règles en matière de gouvernance et d'environnement appellent à la vigilance. Même s'ils sont présentés comme exceptionnels et provisoires, il faut craindre qu'une tendance lourde ne s'installe et ouvre des brèches qui ne seront pas colmatées.

En outre, la justification fondamentale de cette loi n'a pas été clarifiée: les mesures d'allègement adoptées étaient-elles nécessaires pour parvenir aux résultats souhaités? Le bien-fondé de chacune des infrastructures retenues – dont certains projets de prolongement du réseau autoroutier qui peuvent avoir des effets importants sur l'aménagement du territoire – n'a pas non plus été démontré au regard d'autres options. Or, un plan de «relance» pour le Québec ne doit pas se contenter d'accélérer des chantiers de béton et d'asphalte en vue d'augmenter

le pouvoir d'achat de consommateurs occupant certains types d'emploi. Il importe d'envisager d'autres modes de redéploiement de notre économie, en valorisant par exemple des projets sobres en carbone et novateurs en matière de santé environnementale, de souveraineté alimentaire ou de sécurité sociale (comme les soins à domicile ou des logements sociaux). Les propositions ne manquent pas: mentionnons entre autres la Feuille de route du projet Québec ZÉN du Front commun pour la transition énergétique du Québec¹ et les *101 idées pour la relance* du Pacte pour la transition.

Certes, plusieurs enjeux écologiques ont bien été soulevés lors de la consultation et du débat parlementaire ayant précédé l'adoption de la Loi, mais l'environnement y reste vu comme une contrainte au développement et non pas comme un système de soutien à la vie ou comme un allié pour envisager de nouvelles façons d'habiter le territoire. L'assouplissement des dispositifs en matière de protection de l'environnement en témoigne. Alors que cette



protection nécessite une évaluation juste et rigoureuse des impacts dès les premières étapes de la conception d'un projet, la nouvelle loi propose plutôt l'évaluation et la mise en œuvre de mesures partielles de protection ou de réhabilitation après le fait.

La nouvelle loi soulève aussi des enjeux de démocratie importants lorsqu'on apprend que le ministre de l'Environnement se voit octroyer le pouvoir discrétionnaire de confier ou non un mandat de consultation au BAPE pour les projets d'infrastructure envisagés. Il pourra choisir également la forme de ces consultations, toutes plus ou moins allégées. Et d'entrée de jeu, certains projets routiers en seront exclus. La participation du public – pilier du fonctionnement de cette précieuse institution d'audiences publiques en environnement – se voit ainsi restreinte, alors qu'elle s'est toujours montrée féconde.

Par ailleurs, il est inquiétant que cette loi dite d'urgence ait préséance sur certaines dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et qu'elle

prévoie des allègements à la procédure d'obtention d'autorisations municipales. Cet enjeu de gouvernance s'ajoute à des enjeux économiques: l'approbation précipitée de devis, par exemple, pourrait compromettre les critères de qualité et entraîner des coûts techniques ou socio-écologiques imprévus, que devront assumer, au final, les contribuables.

Enfin, de manière générale, la situation de crise sanitaire et économique actuelle justifie-t-elle de contourner ainsi la réglementation en matière d'environnement et d'affaiblir la dynamique démocratique? La vigilance citoyenne sera de mise afin de s'assurer qu'il ne s'agisse pas d'un tremplin vers le déploiement accru du même mode de développement qui est à l'origine des inégalités sociales et des dégradations environnementales actuelles. ©

1. Lire Dominique Bernier, « Vers un Québec ZÉN », *Relations*, n° 807, mars-avril 2020.

Adieu Dominique

Dominique Boisvert, collaborateur de longue date à la revue *Relations*, est décédé le 23 novembre dernier. Ses multiples engagements témoignent d'une même passion : lutter pour un monde plus juste. Coopérant en Côte d'Ivoire avec l'organisme canadien Solidarité Union Coopération (SUCO) (1969-1971), il est devenu avocat en 1977 pour défendre les laissés-pour-compte au sein d'organismes communautaires, d'ONG et d'organismes gouvernementaux. Chrétien engagé, il a milité au sein du Réseau des politisés chrétiens (1972-1982), a été formateur à l'Entraide missionnaire (1980-1985) et membre de l'équipe du Centre justice et foi (1991-1999), plus particulièrement de celle de la revue *Relations*. Il y a piloté plusieurs dossiers et y a écrit de nombreux articles jusqu'à récemment. Il a également été membre fondateur du Réseau québécois pour la simplicité volontaire. Militant pacifiste, il a défendu l'idée des impôts pour la paix et il était un partisan de l'action non-violente, un sujet auquel il a d'ailleurs consacré un essai, *Nonviolence, une arme urgente et efficace* (Écosociété, 2017). Dans son livre *En quoi je crois. Petit essai d'autobiographie spirituelle* (Novalis, 2017), il retrace les moments marquants de sa vie et de son cheminement spirituel, nous laissant par ce biais un puissant témoignage du militant infatigable qu'il a toujours été et qui nous manquera. Peu de temps avant son décès, Dominique a fait un don important à cinq organismes porteurs des valeurs et des engagements qui lui étaient chers. Le Centre justice et foi a eu la chance d'en bénéficier.

Jean-Claude Ravet récompensé

Toutes nos félicitations à Jean-Claude Ravet qui a remporté le prix d'excellence 2020 de l'Association des médias catholiques et œcuméniques (AMÉCO), dans la catégorie Réflexion, pour son texte « Le devenir machine de l'être humain ? », paru dans notre dossier de mai-juin 2020 sur l'intelligence artificielle. Rédacteur en chef de *Relations* de 2005 à 2019, désormais retraité, Jean-Claude demeure chercheur associé au Centre justice et foi et l'un de nos précieux collaborateurs.